



## Comment être payé des congés payés

Par **melman**, le **24/02/2015** à **15:33**

Bonjour

J'ai été licencié en octobre 2010 je n'ai pas pu toucher mes congés payés car mon employeur ne m'a pas payé les cotisations

Début février j'ai appelé la CIBTP et il m'a informé que la société a été déposée en mars 2014 et que c'était le liquidateur qui devait me régler

J'ai appelé le liquidateur qui m'a dit que le dossier est clôturé

J'aimerais savoir si j'ai un recours pour toucher mes congés payés

Remerciement

MMe BOKOBZA

Par **P.M.**, le **24/02/2015** à **17:40**

Bonjour,

Effectivement, vous avez beaucoup tardé mais vous pourriez tenter d'envoyer une lettre recommandée avec AR au liquidateur judiciaire avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé, ceci sans aucune garantie que cela aboutisse car il faudrait aussi assigner l'AGS qui risque de vous dire également que vous êtes hors délai...

Il faudrait vraiment que la somme en vaille la peine...